

GESTION PROACTIVE DE VOTRE ASSOCIATION PENDANT CETTE PERIODE DE COVID-19

L'année 2020 sera difficile financièrement pour la majorité des entreprises, des associations et pour les français, en raison de l'épidémie qui nous touche actuellement, nous obligeant au confinement et au report ou à l'annulation de nombreux événements dans le monde du sport.

La situation financière des clubs et des salariés des clubs étant la priorité de la Fédération Française de Voile, nous souhaitons vous accompagner dans la mise en œuvre des moyens nécessaires pour passer le plus sereinement possible les semaines à venir. Nous vous recommandons d'avoir une approche proactive de la gestion de votre trésorerie (disponibilité) et de :

1. Contacter chacun de vos membres et vos licenciés individuellement afin de les inciter à payer leurs cotisations au plus vite et leur faire prendre conscience si nécessaire des conséquences financières et économiques pour leurs clubs.
2. Utiliser la mesure du chômage partiel, dès que la baisse d'activité a un impact sur vos équipes: <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>
3. Contacter les URSSAF, votre organisme de retraite, de Mutuelle afin de demander le report des échéances de vos cotisations sociales - <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html>
4. Contacter localement vos services des impôts, le cas échéant, pour demander un report des différentes taxes potentielles (Acompte IS / CFE / CVAE / ...) : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>
5. Contacter vos organismes bancaires, pour demander un report des échéances de prêts : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
6. Contacter vos organismes de Crédit-Bail, Location Longue durée, eau, électricité, afin d'obtenir un report, ou une modification de l'échéancier.
Vous pouvez demander en fonction des professionnels, une diminution provisoire du montant des échéances.
7. Contacter les participants aux différents stages ou événements à venir pour envisager avec chacun d'eux un report de celui-ci, afin d'éviter les demandes de remboursement en cas d'annulation.
8. Vous rapprochez de vos partenaires habituels, pour demander le paiement anticipé des subventions et autres aides.
9. Contacter vos régions, départements, la mise en œuvre localement d'aide spécifique peut être mis place (ex : *Hauts-de-France, le Président de Région a mis en place des mesures particulières*).
10. Contacter la BPI France, (Tel : 0 969 370 240), des prêts de sur 3 à 5 ans à partir de 10.000€ peuvent être mis en œuvre pour supporter les besoins de trésorerie, avec un différé pour les remboursements : **DISPOSITIF REBOND ou ATOUT**.
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

La Fédération Française de Voile souhaite continuer de vous accompagner étroitement dans votre gestion proactive et serrée de la trésorerie. Nous **allons reporter le prélèvement prévu fin mars 2020** (pour les ventes des licences entre le 1^{er} février au 29 février dernier) au 29 avril. Ce prélèvement du 29 avril ne concernera que les ventes de licences du mois de février 2020. Les ventes de licences de mars seront prélevées fin mai. Cette mesure sera ajustée, prolongée en fonction des événements.

Pour toute renseignement complémentaire au sujet de la gestion proactive de la trésorerie de votre association, vous pouvez nous contacter afin de discuter de vos problématiques au :

- gestionproactive@ffvoile.fr
- +33 06-76-90-79-63 (par texto initialement afin de fixer un rendez-vous téléphonique).